

## Conseil municipal du 12 avril 2023

**Présents** : Mmes BINET, POUJOL, MICHEL-DARREYE, BRUN, MM. VERDIER, BARRIERE, FRICKER, LE HEN, POUMEYROL, LAQUIEZE

**Absents** : Mmes GAUCHER, BOUDOU, DROMAIN, M. BREULEUX,

**Procurations** : de Nadine GAUCHER à Rémi POUMEYROL, de Jean Marie BREULEUX à Christian LAQUIEZE, de Sarah BOUDOU à Eric FRICKER et de Evelyne DROMAIN à Gérard BARRIERE

Présents : 11

Soit 15 votants

**Désignation d'un secrétaire de séance : Rémi POUMEYROL**

**VOTE** : POUR : *unanimité*

### **Approbation du compte rendu de la réunion du 28 mars 2023**

Le compte rendu n'est pas prêt. Il sera donc soumis à l'approbation au prochain conseil municipal.

Gérard Barrière indique qu'il est regrettable que le compte rendu ne soit pas présenté ce jour. Il indique aussi qu'il est dommage que les comptes rendus du conseil municipal ne soient pas en ligne sur le site. Carole Binet indique que cela est faux et que les comptes rendus sont en ligne.

### **1. Délibération et approbation des Comptes de Gestion 2022 du Trésorier**

#### **– Compte de gestion du budget principal**

Le maire présente la pièce A1 qui présente la vue d'ensemble du compte administratif 2022.

Ce compte présente des résultats positifs des sections de fonctionnement et d'investissement.

Les dépenses cumulées des sections de fonctionnement et d'investissement s'élèvent à 1 415 401.45 € et les recettes à 2 235 647.69 € pour 2022. Ajoutés aux reports 2021 (669 776.59 € de dépenses non réalisées en section d'investissement et 284 199 € de recettes non réalisées dans cette même section), les résultats cumulés sont de 2 085 178.04 € en dépenses et de 2 519 846.69 € de recettes.

**L'exécution du budget présente donc un résultat positif** qui permet d'affecter un report de 434 668.65€ en section de fonctionnement du Budget primitif 2023.

#### **Section de fonctionnement**

**Le Maire détaille ensuite quelques lignes de dépenses** et les différences entre celles effectivement réalisées et celles non effectuées.

Gérard Barrière ne s'étonne pas des dépenses « charges à caractère général » essentiellement dues aux dépenses énergétiques et indique qu'il serait bien de continuer le programme de rénovation de l'éclairage public. Il indique par ailleurs que la commune aurait intérêt à mettre en œuvre un plan de sobriété énergétique.

Le maire précise que ce programme est toujours inscrit dans le budget et qu'il a pris contact avec la FDEL sur ce dossier, comme indiqué lors d'un précédent conseil municipal. Un groupe de travail est d'ailleurs constitué sur ce dossier « énergies » et la sobriété énergétique sera un des axes de travail.

Gérard Barrière s'inquiète de l'augmentation de près de 8000.00€ pour la fourniture de petits entretiens. Le maire indique que des menus travaux ont été faits aux écoles et que les consignes sanitaires continuent à devoir être suivies, ce qui fait augmenter un certain nombre de coûts. Il ajoute que malheureusement, beaucoup de petits travaux n'ont pas été réalisés pendant les mandats précédents, ce qui oblige à rattraper le retard et à engager davantage de dépenses.

Gérard Barrière indique aussi que les frais concernant le matériel roulant sont à la hausse et demande des explications.

Christian Laquière précise que nous avons récupéré une somme via l'assurance, suite à un sinistre, qui diminue ce total. Elle s'élève à près de 4000€.

Gérard Barrière demande à quoi répond la ligne « transport de biens » qui s'élève à 2000€.

Le Maire indique qu'elle correspond au transport du bison, qui a déjà été évoqué en conseil municipal. Gérard Barrière et Eric Fricker disent ne pas en avoir le souvenir et vérifieront. (Vérification faite après la séance pour le présent compte rendu, ce point figure bien dans les questions diverses du compte rendu du conseil municipal du 9 septembre 2022).

Gérard Barrière souligne l'effort fait sur les frais de communication qui ont baissé de 1000€ et indique que c'est une bonne nouvelle.

Le Maire remercie Carole Binet pour la renégociation de nombre de contrats (photocopies, téléphone, internet). C'est un effort vertueux, un coût moindre pour un service équivalent voire amélioré.

Gérard Barrière souhaiterait également que la commune fasse un état des lieux de l'ensemble du personnel communal (nombre, statut, organisation...).

Eric Fricker demande à quoi correspond le différentiel de 10000€ sur la ligne voirie.

Le maire répond juste que cela signifie, comme pour toutes les autres lignes, que la prévision n'a pas été entièrement réalisée et la totalité des dépenses non engagées.

**Le maire détaille ensuite quelques lignes de recettes.**

Les recettes de gestion courante font apparaître un solde positif de 51 134.23 €

Gérard Barrière demande quelles sont les lignes de recettes correspondant au camping-car park et au camping.

Le maire répond que le camping correspond à la ligne 70328 (autres droits stationnement et location avec des recettes 2022 à 10744.22€) et que les recettes du camping-car park sont gérées à la ligne 70321 (stationnement et location voie publique pour un montant de recettes 2022 s'élevant à 7165.02€).

Gérard Barrière demande aussi quelle est la ligne des droits de place du marché. Il indique avoir appris que les droits de place du marché n'ont pas été récoltés pendant quelques temps.

Le Maire indique que la ligne concernant les recettes des droits de place est la 7336. Les recettes s'élèvent à 5540.40€. Ce montant intègre un rattrapage de sommes récoltées mais non déposées. En effet, la régie a été retirée par la trésorerie à l'ancien régisseur Brice Colonna pour manquement à ses obligations. Le régisseur a été remplacé suite à une remise à plat de ce dossier ; le système est opérationnel aujourd'hui, c'est Frédéric Monteil qui s'en charge. Sa présence permettra aussi de s'assurer que la place reste propre à l'issue du marché le samedi midi, dans la perspective de mariages, manifestations du dimanche sur la place... Une partie des recettes non recouvrées sera récupérée auprès des commerçants du marché. Un travail est aussi à l'étude sur un système d'abonnement, ainsi que sur une possible gratuité pour les commerçants en période creuse.

Eric Fricker demande alors quels sont les jours où Frédéric Monteil ne travaille pas, en compensation se son travail du samedi matin. Le Maire indique qu'une demi-journée lui est donnée le mercredi et qu'il bénéficiera de quelques heures supplémentaires.

Eric Fricker s'étonne qu'il n'ait pas droit à deux jours consécutifs de repos.

Le maire indique que le cadre réglementaire est respecté et que l'agent est évidemment d'accord ; ce à quoi Eric Fricker indique qu'il se trompe peut-être.

Christiane Laquieze indique que le travail qui a été réalisé sur cette régie a été fait sous contrôle total de la trésorerie.

EF demande quelle est la recette correspondant à la ligne 7062 qui s'élève à 2149.40€.

Le maire répond que ce sont les recettes liées à la bibliothèque et au point multimédia (rattrapage régie).

### **Section d'investissement**

Le maire présente un reste à réaliser dans les dépenses des opérations d'investissement de près de 600 000€.

Gérard Barrière s'étonne de cette présentation de la trésorerie qui laisse à penser que peu de choses ont été réalisées. Le maire indique qu'il précisera les programmes effectués en rentrant plus précisément dans les lignes de dépenses et les projets.

Eric Fricker demande si les emprunts déjà signés ont été renégociés.

Christian Laquière indique que nous avons un an pour utiliser les crédits. Le maire indique que ces emprunts ont été négociés exprès à une période où les emprunts étaient bas, dans l'intérêt de la commune.

#### **Les recettes de la section d'investissement**

Le maire détaille un certain nombre de lignes de recettes :

- Chapitre 10 : FCTVA, Taxe d'Aménagement
- Chapitre 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (464211.71 €)
- Chapitre 13 : Subvention (acompte DETR réfectoire, radars pédagogique, label numérique Ecoles, Relance informatique Ecoles, Capteurs de CO2 Ecole, Eglise de Mézels, achat véhicule Kangoo)

#### **Le maire détaille ensuite les opérations**

- Amélioration et performance énergétiques
- Travaux sur les bâtiments communaux :  
Gérard Barrière se demande s'il ne serait pas possible de prévoir la réfection des WC de la salle des fêtes.  
Le maire indique qu'à l'évidence, elles ont dû fortement se dégrader en 3 ans, d'où cette question, mais que c'est une chose à étudier.
- Colombarium
- Accessibilité pour les Etablissements Recevant du Public (ERP)
- Rénovation ancienne perception  
Gérard Barrière se questionne sur les 4080€ de dépenses.  
Le maire indique qu'il s'agit de frais liés à la maîtrise d'œuvre et au SPS.
- Giratoire nord : 1000€ étaient toujours positionnés en 2022, tant que le sujet n'était pas clos.
- Toilettes publiques : opération soldée aujourd'hui  
Eric Fricker et Gérard Barrière se questionnent sur l'absence de DETR sur ce dossier. Gérard Barrière indique qu'il a pris des renseignements directement auprès de la préfecture et note que la demande a été envoyée hors délai. Le maire indique que Gérard Barrière a lui aussi, comme l'ensemble du conseil municipal, voté cette demande de DETR, dont nous savons qu'elle était envoyée hors délai, mais la commune a essayé d'obtenir une 2<sup>ème</sup> DETR suite à la première obtenue pour le réfectoire (ligne 1341 « DETR non transférable » pour un montant de 110 408 €  
Tout le monde avait conscience que cette demande était déposée hors délai mais que nous avons souhaité faire une tentative quand même, au cas où il restait des fonds dans cette enveloppe.
- Consolidation de l'église
- Extension du réfectoire : Eric Fricker indique que le temps de livraison entre le collège et le réfectoire de l'école ne permet pas une bonne qualité des repas. Il demande si des armoires chaudes pourront être installées. Catherine Poujol précise que ces équipements et la modification du moyen de transport, auraient un coût non négligeable.
- Ancienne piscine
- Sécurisation de l'église de Mézels : opération terminée aujourd'hui
- Equipements sportifs : le projet de construction de 2 padel tennis est toujours d'actualité.  
Gérard Barrière ne comprend pas pourquoi 120 000€ sont inscrits dans « restes à réaliser » alors que le conseil municipal n'a pas autorisé cette dépense. Le Maire indique que le conseil municipal a voté pour la demande de subventions en vue de réaliser les terrains si les subventions étaient accordées.
- Tableaux de l'église
- Cheminement doux

**VOTE : POUR : 11**

**CONTRE : 2 (Sarah Boudou et Eric Fricker)**

**ABSTENTION : 2 (Gérard Barrière et Evelyne Dromain)**

**– Compte de gestion du budget Eau**

Le maire présente les résultats en dépenses et en recettes du budget de l'eau.

Les dépenses s'élèvent à 217 040.04€ et les recettes à 367 589.99€ (comprenant 108 087.06€ de report 2021) soit un solde d'exécution positif de 150 549.95€.

Un reste à réaliser en dépenses dans la section investissement (134 728.29€) est aussi reporté dans le résultat global qui s'élève à 351 768.33€ en dépenses et à 367 589.99€ en recettes, soit un solde d'exécution positif de 15821.66€, reporté en section de fonctionnement du Budget primitif 2023.

**VOTE** : POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 (Sarah Boudou et Eric Fricker)

**- Compte de gestion du budget Assainissement**

Le maire présente les résultats en dépenses et en recettes du budget de l'assainissement.

Les dépenses s'élèvent à 273 331.72€ et les recettes à 438 129.27€ (comprenant 218 523.19€ de report 2021) soit un solde d'exécution positif de 164 797.55€.

Un reste à réaliser en dépenses dans la section investissement (138 937.97€) est aussi reporté dans le résultat global qui s'élève à 412 269.69€ en dépenses et à 438 129.27€ en recettes, soit un solde d'exécution positif de 25 859.58€ reporté en section de fonctionnement du Budget primitif 2023.

**VOTE** : POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 (Sarah Boudou et Eric Fricker)

**– Compte de gestion du budget « Lotissement »**

Le maire présente le compte administratif du lotissement.

Les dépenses s'élèvent à 179 813.54€ et les recettes à 189 907.77€ (comprenant 23 534.23€ de report 2021).

Un reste à réaliser en recettes dans la section investissement (412 456.71€) est aussi reporté dans le résultat global qui s'élève à 602 364.48€ en recettes et à 179 813.54€ en dépenses.

Eric Fricker demande si l'emprunt de 400 000€ doit être consommé entièrement avant juillet. Le maire indique que non, il suffit de commencer à payer des mensualités avant cette date.

**VOTE** : POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 (Sarah Boudou et Eric Fricker)

**2. Présentation et approbation des Comptes Administratifs 2022 :**

Le maire présente les mêmes explications et présentations que pour les comptes de gestion, pour l'ensemble des comptes administratifs. Le maire sort de la salle du conseil durant les votes qui sont présidés par Catherine Poujol, première adjointe.

**– Compte administratif du budget principal**

**VOTE** : POUR : 10

CONTRE :

ABSTENTION : 4 (Evelyne Dromain, Gérard Barrière, Sarah Boudou et Eric Fricker)

**– Compte administratif du budget Eau**

**VOTE** : POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 (Sarah Boudou et Eric Fricker)

**– Compte administratif du budget Assainissement**

**VOTE : POUR : 12**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2 (Sarah Boudou et Eric Fricker)**

**– Compte administratif du budget « Lotissement »**

**VOTE : POUR : 12**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2 (Sarah Boudou et Eric Fricker)**

**3. Délibération pour affectation du résultat 2022**

**- Budget Principal**

Le Maire rappelle que l'exercice 2022 présente un résultat positif de la section de fonctionnement à hauteur de 261 225.61€ auxquels s'ajoutent des résultats de l'exercice précédent reportés (182 807.79) pour un résultat à affecter de 444 033.40€.

Pour la section d'investissement, le solde de l'exercice 2022 s'établit à 376 212.84€ et le solde des restes à réaliser d'investissement est de – 385 577.59€ ce qui fait apparaître un solde (besoin de financement) de 9364.75€.

Le maire propose d'affecter les résultats comme suit :

- 9364.75€ en réserves R1068 en investissement
- 434 668.65€ en report de fonctionnement R 002

**VOTE : POUR : 13**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2 (EF et SB)**

**- Budget Eau**

Le Maire rappelle que l'exercice 2022 présente un résultat positif de la section d'exploitation à hauteur de 1893.21€ auxquels s'ajoutent des résultats de l'exercice précédent reportés (35 967.00€) pour un résultat à affecter de 37860.21€.

Pour la section d'investissement, le solde de l'exercice 2022 s'établit à 112 689.74€ et le solde des restes à réaliser d'investissement est de – 134 728.29€ ce qui fait apparaître un solde (besoin de financement) de 22 038.55€.

Le maire propose d'affecter les résultats comme suit :

- 22 038.55€ en réserves R1068 en investissement
- 15 821.66€ en report d'exploitation R 002

**VOTE : POUR : 13**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2**

#### - **Budget Assainissement**

Le Maire rappelle que l'exercice 2022 présente un résultat positif de la section d'exploitation à hauteur de 15 786.99€ auxquels s'ajoutent des résultats de l'exercice précédent reportés (88 673.20€) pour un résultat à affecter de 104 460.19€.

Pour la section d'investissement, le solde de l'exercice 2022 s'établit à 60 337.36€ et le solde des restes à réaliser d'investissement est de - 138 937.97€ ce qui fait apparaître un solde (besoin de financement) de 78 600.61€.

Le maire propose d'affecter les résultats comme suit :

- 78 600.61€ en réserves R1068 en investissement
- 25 859.58€ en report d'exploitation R 002

**VOTE** : POUR : 13

CONTRE :

ABSTENTION : 2

#### 4. **Présentation et vote des budgets primitifs 2023**

##### - **Budget Principal**

###### **Pour la section de fonctionnement :**

Les dépenses prévues s'élèvent à 1 826 402.65€ et les recettes sont estimées à 1 391 734.00€ auxquelles il convient d'ajouter le résultat de fonctionnement reporté de 2022 d'un montant de 434 668.65€.

###### **Pour la section d'investissement :**

Les dépenses prévues s'élèvent à 773 500.00€ et les recettes sont estimées à 782 864.75€ auxquelles il convient respectivement d'ajouter le résultat des reports et restes à réaliser 2022 (dépenses 669 776.59€ et recettes 660 411.84€).

**Le budget communal s'élève au total à 3269679.24€ équilibré en dépenses et recettes.**

Gérard Barrière indique que le maire devra produire une note de synthèse budgétaire qui est à destination des administrés.

###### **Les dépenses de fonctionnement**

Le maire indique que pour constituer le budget, les prévisions des dépenses d'électricité sont estimées par la FDEL sont augmentées en prévision de 32%.

De la même façon, les charges de personnels sont établies en fonction de l'augmentation du point d'indice par exemple.

Enfin, les prévisions de dépenses sont faites également à la lecture des 3 premiers mois de l'année en cours.

Gérard Barrière note que la hausse des dépenses énergétiques dans le budget laisse penser que la mairie ne prévoit pas d'économies d'énergies.

Le maire rétorque que ce n'est pas juste de lire cette ligne comme cela mais qu'il faut prévoir une estimation à la hausse des dépenses sur ce poste afin d'être sincère dans la présentation du budget.

Gérard Barrière s'étonne du montant des indemnités pour les adjoints qui s'élève toujours à 60 000€ alors qu'il y a un adjoint en moins. Il lui est répondu que les dépenses seront évidemment moindres, vu qu'il n'y a plus que 3 adjoints ; la commune aura donc moins de dépenses sur ce poste.

Gérard Barrière s'étonne aussi du budget « fêtes et cérémonies » qui est à la hausse. Christian Laquieze lui répond qu'il n'y a aucune dépense supplémentaire prévue mais que les dépenses prévisionnelles correspondent aux dépenses effectivement réalisées l'an dernier, ce qui est une nouvelle fois, une marque de sincérité des prévisions.

###### **Les recettes de fonctionnement**

On note que les dotations de l'Etat sont en légère augmentation (Dotation de Solidarité Rurale : + 15 699 €). De plus, l'augmentation des bases fiscales génèrent une augmentation des impôts locaux de 37 138 €.

### **Les dépenses d'investissement**

Travaux à prévoir sur les bâtiments scolaires (Ecole Elémentaire) + opérations (voir ci-dessous)

### **Les recettes d'investissement**

On retrouve ici les subventions é percevoir (complément DETR réfectoire, cheminement doux), FCTVA, Taxe d'Aménagement...

### **Les opérations :**

- Amélioration et performance énergétiques : reste à réaliser conservés
- Travaux sur les bâtiments communaux : les restes à réaliser sont conservés
- Colombarium : dernière facture à régler
- Accessibilité ERP : restes à réaliser conservés
- Rénovation ancienne perception : des dépenses seront effectuées sur cet exercice.
- Giratoire nord : opération supprimée
- Consolidation de l'église : 20 000€ positionnés
- Extension du réfectoire : des dépenses importantes arrivent et vont diminuer les restes à réaliser de façon importante.
- Ancienne piscine : les restes à réaliser de 15 000€ suffiront à payer les études à réaliser cette année
- Sécurisation de l'église de Mézels : opération terminée aujourd'hui
- Equipements sportifs : les terrains de padel sont inscrits et seront faits en fonction de l'obtention des subventions
- Tableaux de l'église : la rénovation est en cours et les dépenses vont arriver
- Cheminement doux : ce programme va débuter

Gérard Barrière demande s'il est exact que les travaux du cheminement doux débuteront en septembre comme annoncé à la réunion de l'ACAPL.

Le maire indique que pour être exact, il a parlé de l'automne et non de septembre, et que cela dépendra des subventions et notamment de la DETR.

Gérard Barrière indique que les subventions notées, si elles ne sont pas actées, ne devraient pas être affichées.

Le maire répond que si les subventions ne sont pas reçues, les dépenses ne seront pas engagées et que cela n'est pas interdit de les prévoir.

- L'ancien hôtel : l'opération est en cours et la mairie va se tourner sur l'Etablissement Public Foncier afin de porter le dossier. Le montant de l'estimation à ce stade est trop haut (55000€).

**VOTE :** POUR : 12

CONTRE :

ABSTENTION : 3 (Eric Fricker, Sarah Boudou et Jean Marie Breuleux)

### **- Budget Eau**

Dépenses d'exploitation prévues : 180 735.66€ pour des recettes de 164 914.00€ auxquelles s'ajoute le résultat positif reporté de 15 821.66€.

Eric Fricker demande si ce budget tient compte de l'augmentation du tarif de l'eau.

Gérard Barrière indique que pour effectuer des investissements et non juste une somme de menus travaux d'entretien, il conviendrait d'augmenter les prix.

Christian Laquieze indique qu'il y a quand même 134 000€ de crédits d'investissement prévus, ce qui permet d'envisager des investissements au-delà de petits travaux évoqués.

Le maire indique que les investissements prévus sont d'ores et déjà la sécurisation des châteaux d'eau (obligatoire), les renouvellements de pompes...

Eric Fricker demande s'il est prévu un raccordement des réseaux d'eau à d'autres municipalités.

Carole Binet indique que ce n'est pas parce que l'on discute et échange avec d'autres communes que l'on va forcément connecter les réseaux d'eau. Ce n'est pas d'actualité pour le moment.

Le maire précise justement qu'il rencontrera les autres communes dans le mois d'avril afin d'échanger sur les attentes et besoins des uns et des autres mais que le principe reste d'essayer de conserver des régies municipales de l'eau et de ne pas transférer ce service au domaine privé.

Gérard Barrière indique qu'il faudra augmenter le prix de l'eau avant le mois de juillet.

Rémi Poumeyrol dit être favorable à réfléchir à une tarification responsable et écologique de l'eau comme a pu le faire la ville de Montpellier.

**VOTE : POUR : 13**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2 (Sarah Boudou et Eric Fricker)**

- **Budget Assainissement**

Dépenses d'exploitation prévues : 161 867.58€ pour des recettes de 136 008.00€ auxquelles s'ajoute le résultat positif reporté de 25 859.58€.

**VOTE : POUR : 13**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2 (Sarah Boudou et Eric Fricker)**

- **Budget « Lotissement »**

Gérard Barrière indique ne pas comprendre le budget primitif du lotissement. Le maire indique que c'est la trésorerie qui l'a construit et l'a validé.

**VOTE : POUR : 11**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4 (Eric Fricker, Sarah Boudou, Daniel Verdier et Joël Le Hen)**

**5. Vote des taux de taxes locales pour 2023**

Le maire présente le document des taux d'imposition.

**Départ de GB à 21h25 – retour à 21h29**

Le maire indique que la somme des ressources fiscales prévisionnelles a augmenté du fait de la revalorisation des bases décidées par l'Etat.

La communauté de communes Cauvaldor augmentant les impôts (taxe foncière et taxe ordures ménagères), la commune étant en bonne santé et les habitants étant soumis à des pressions financières fortes (carburant, énergies...), le maire propose de ne pas augmenter les taxes communales.

Les taux proposés au vote sont donc inchangés :

- Taxe foncière bâtie : 42.87%
- Taxe foncière non bâtie : 204.95%
- Taxe d'habitation : 12.92%

**VOTE pour l'ensemble des taux :**

**POUR : 15**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**6. Vote des subventions aux associations**

Gérard Barrière indique qu'il souhaite remettre le vote de cette proposition car il n'a pas eu les documents avant le conseil municipal.

Rémi Poumeyrol indique que deux commissions se sont réunies au cours desquelles participaient des membres du conseil municipal dont Evelyne Dromain, que Gérard Barrière représente aujourd'hui, et qu'il est donc probable qu'il ait eu accès à ces informations.

Christian Laquière précise que tous ces documents sont consultables par l'ensemble des conseillers municipaux qui se déplacent en mairie.



Subventions accordées	2022	2023
AAPMA	0	400
ACAPL	600	1500
Amicale des Sapeurs Pompiers	700 €	900
Amitiés vayracaises	400	400
Anciens combattants	400	400
AS du collège du Puy d'Issolud		200
Athlé Route 46	500	500
Caminols Vayracois	500	300
Cap Jeunesse	500	1000
Chats libres	350	350
Confrérie des Gabarriers	500	500
Donneurs de sang	250	200
DYBA	500	600
Ecole de musique	0	1000
Ecole élémentaire	1530	1670
Ecole maternelle	600	1500
FCHQ	1300	2000
Foyer Socio Educ Collège	250	250
Galets d'Or	400	400
Guidon Vayracois	5000	3000
Harmonie beaulieu Vayrac	450	450
Humanisa	300	
Mézels patrimoine	0	250
Rando La cabrette	300	300
RCBBV	1800	2000
Rétro Twin vayracois	500	1000
Rionet	500	550
Société de chasse	350	350
Solex in Vayrac	100	100
St Martin	100	100
Tennis club	900	900
Vayrac 2000	1500	1500
	<b>21080</b>	<b>24570</b>

**VOTE :**            *POUR : 15*  
                              *CONTRE : 0*  
                              *ABSTENTION : 0*

Rémi Poumeyrol présente les conclusions et réflexions de la commission associations :

- Le montant des subventions aux associations s'élève pour 2023 à 24570€ contre 21080€ en 2022, soit une hausse de 16.5%.
- 31 associations sont subventionnées
- Le montant total des demandes s'élevait 32920€ cette année. Certaines associations ont donc obtenu une subvention inférieure à leur demande pour des raisons toutes diverses qui seront explicitées par courrier à chacune d'entre-elles
- Des associations humanitaires nationales ont déposé des demandes. La commission a fait le choix de ne pas proposer de subventions, réservant la participation communale à ces projets, uniquement lorsqu' ils sont portés par un(e) vayracois(e) ou ayant un impact sur notre commune comme un travail en lien avec les jeunes, ou une exposition...
- La commission propose de distinguer l'an prochain, l'étude des dossiers des associations ayant une activité hebdomadaire régulière de celui de l'évènementiel (Guidon vayracois, course de caisses à savon...)
- La commune souhaite s'aligner sur la position de Cauvaldor concernant la subvention accordée au Guidon Vayracois pour le critérium (3000€ ont été accordés sur les 5000€ demandés). Les collectivités souhaitent que cette manifestation soit alimentée par d'autres partenaires (autres financeurs publics et privés). Il est indiqué à l'association que la commune pourra aller au-delà des 3000€ (jusqu'à 5000€) en cas de besoin.

**7. Cheminement sécurisé le long de la RD803 : validation offre mission de maîtrise d'œuvre**

Le maire indique qu'une seule réponse à l'appel d'offres a été reçue, sur les 3 entreprises consultées. L'une d'elles a répondu mais a fait savoir qu'elle n'était pas en mesure de réaliser le chantier.

La proposition du groupement Vincent Hanottin paysagiste/CIB, pour un montant de 24 900 € HT est validée.

**VOTE :**            *POUR : 15*  
                              *CONTRE : 0*  
                              *ABSTENTION : 0*

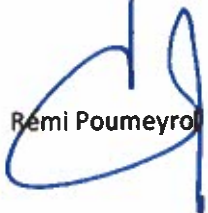
**Questions et infos diverses**

Pas de questions diverses.

La séance du conseil municipal est levée à 21h50

Le secrétaire de séance

Rémi Poumeyrol



Le maire

Loïc Lavergne-Azard

